

## Détail des dispositifs Département de Maine et Loire

### **DISPOSITIF 1 : Renforcement de l'accompagnement dans une logique de parcours pour favoriser l'insertion professionnelle**

#### **Sous-dispositif 1.1. Renforcer les actions d'accompagnement dans la durée visant le retour ou le maintien d'une activité professionnelle dans une logique de parcours d'insertion**

##### **Contexte, diagnostic de la situation**

Les actions de droit commun mises en œuvre sur le territoire s'adressent à l'ensemble des demandeurs et ne prennent pas toujours suffisamment en compte l'ensemble des problématiques et des freins à l'emploi rencontrés par les personnes plus éloignées de l'emploi.

Si l'offre de service de Pôle emploi se redéploie en direction des publics les plus en difficulté, les bénéficiaires du RSA nécessitent pour une partie d'entre eux une prise en charge intensive et personnalisée. C'est le cas pour des personnes en recherche d'emploi salarié mais également pour des personnes en emploi salarié aidé ou en activité indépendante et qui nécessitent un accompagnement dans la durée pour favoriser une insertion durable.

##### **Objectifs stratégiques et moyens mobilisés**

Il s'agit de développer un accompagnement renforcé et individualisé dans la durée (de 1 à 3 ans environ) par une ingénierie de parcours renouvelée autour d'actions de mise en situation professionnelle, de formation...

Cet accompagnement vise une mise en situation de travail, un maintien d'un emploi salarié ou d'une activité indépendante. L'objectif est bien de sortir d'une situation de pauvreté par une insertion durable permettant de dégager suffisamment de ressources pour ne plus dépendre des minima sociaux.

Dans une logique de lisibilité, l'accompagnement des travailleurs indépendants relèvera prioritairement de l'axe emploi relevant de l'Etat y compris pour les personnes relevant de minima sociaux en situation de pauvreté. Des actions touchant davantage à l'inclusion pourraient toutefois être conduites selon les besoins en articulation et en complémentarité.

La mise en œuvre de ces accompagnements nécessite la mise en place d'actions permettant de tisser des liens forts avec les acteurs de l'entreprise tout au long du parcours.

##### **Types d'opérations prévues /critères de sélection**

Pilotage, ingénierie et renforcement de l'accompagnement vers et dans l'emploi des bénéficiaires du RSA  
Renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants

##### **Types de bénéficiaires visés critères de sélection**

Cet accompagnement s'adresse exclusivement à des publics bénéficiaires du RSA socle rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, du fait d'une faible qualification, d'expérience professionnelle insuffisante voire inexistante, de difficultés sociales freinant le retour à l'emploi. Les bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants sont particulièrement concernés puisque leur activité (quelque soit l'antériorité de la création) ne leur permet pas de dégager un revenu suffisant pour ne plus dépendre du RSA.

Les salariés en contrat aidés constituent également une cible importante pour éviter un retour à une situation antérieure de chômage.

##### **Aire géographique concernée**

Département

**Sous-dispositif 1.2 : Développer les actions d'accompagnement socioprofessionnel dans une logique d'étapes dans un parcours intégré intensif prenant en compte les freins sociaux ; Créer ou renforcer des dispositifs ou actions permettant la prise en charge des besoins et/ou publics spécifiques non couverts par le droit commun**

**Contexte, diagnostic de la situation**

L'accompagnement des personnes vulnérables par le référent nécessite pour certains la mise en place d'étapes permettant de dynamiser le parcours d'insertion par un appui intensif traitant à la fois du projet professionnel et des freins périphériques tels que des problématiques de logement, de santé... ; Les problématiques croissantes des publics dans un contexte économique défavorable invitent à l'innovation pour mieux répondre à leurs besoins.

**Objectifs stratégiques et moyens mobilisés**

Il s'agit d'actions d'accompagnement individuel et/ou collectif de quelques mois permettant des avancées significatives dans le parcours de la personne sur le plan social et professionnel (dont le logement) ; Il peut s'agir de la création de dispositifs nouveaux ou d'actions ponctuelles permettant une modification des pratiques professionnelles.

**Types d'opérations prévues /critères de sélection**

Accompagnement socioprofessionnel (actions à destination notamment de publics spécifiques : femmes, personnes d'origine étrangère, travailleurs handicapés ...) ; Plateforme SIAO – insertion logement, Mise en réseau insertion / logement ; Actions innovantes autour de la levée des freins à la reprise d'une activité professionnelle

**Types de bénéficiaires visés critères de sélection**

Ces actions s'adressent à des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, du fait d'une faible qualification, d'expérience professionnelle insuffisante voire inexistante, de difficultés sociales freinant le retour à l'emploi. Il s'agit bien évidemment de demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et en particulier les bénéficiaires du RSA mais également les jeunes, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les seniors. Ils cumulent des problématiques sociales multiples et imbriquées et sont confrontés à une grande concurrence de la part des autres demandeurs d'emploi.

**Aire géographique concernée**

Département

### **Sous-dispositif 1.3. Lever les freins à la reprise d'une activité professionnelle (Mobilité, garde d'enfants...)**

#### **Contexte, diagnostic de la situation**

La reprise d'une activité professionnelle, voire dans certains cas son maintien, peut parfois être freinée par des problématiques d'ordre social. Parmi ces freins, la mobilité et la garde d'enfants sont souvent mis en avant.

La question de la mobilité avait déjà été pointée dans le cadre du précédent Pacte territorial pour l'insertion en 2010.

C'est pour cela que le Département a réalisé un diagnostic de l'offre et des besoins en matière de mobilité au cours du 1er semestre 2014 dans le cadre d'un financement FSE. La mobilité constituera donc l'axe essentiel du début de cette nouvelle programmation FSE.

Celui-ci a donné lieu à de nombreuses propositions de la part des partenaires mobilisés à cette occasion. Par ailleurs, de nombreuses dynamiques sont enclenchées sur ce sujet sur des territoires infra départementaux.

Il s'agit maintenant de prolonger le diagnostic par la mise en place d'un plan d'action partagé et pluriannuel dans le cadre du PTI 2015-2020.

#### **Objectifs stratégiques et moyens mobilisés**

Concernant la mobilité, les objectifs de cette démarche pluriannuelle et partagée sont multiples :

- mettre en place un pilotage départemental et local en mobilisant les partenaires compétents sur ce champ (Conseil régional, les agglomérations, les autres collectivités concernées, les acteurs de l'insertion...)
- sensibiliser les acteurs à cette problématique de mobilité et les outiller pour faciliter leur travail d'accompagnement : c'est un préalable indispensable pour pouvoir agir auprès des publics cibles afin de lever les freins dans leur parcours.
- développer une ingénierie de projet et d'actions adaptées pour mieux prendre en compte cette problématique majeure pour l'insertion professionnelle. Ces actions devront développer l'autonomie des personnes en matière de déplacements.

En dehors du financement de ce dispositif, le Département mobilisera également ses équipes intervenant dans le champ de l'insertion et des transports, et pourra financer des actions dans le cadre de son PDI hors crédits FSE.

D'autres problématiques pourront faire l'objet d'expérimentation pour lever les freins sociaux et dynamiser les parcours.

#### **Types d'opérations prévues /critères de sélection**

Dispositif mobilité à destination des publics en fragilité économique : idée de plateforme mobilité :

- actions de pilotage et de coordination,
- actions d'information et de sensibilisation des acteurs,
- actions concourant à la mobilité et aux déplacements des personnes en démarches d'insertion professionnelle (diagnostics, ateliers...)

#### **Types de bénéficiaires visés critères de sélection**

Ces actions s'adresseront :

- aux référents chargés d'accompagner les personnes en démarches d'insertion professionnelles
- aux personnes en fragilité économique, en démarche d'insertion professionnelle avec des problématiques de mobilité, de déplacement.

#### **Aire géographique concernée**

Département

## **DISPOSITIF 2 : Renforcer la coordination et l'animation du partenariat territorial dans le cadre du PTI et accompagner les structures de l'ESS dans leurs mutations pour une plus grande professionnalisation (en particulier les SIAE)**

### **Contexte, diagnostic de la situation**

Le Département en tant que pilote de l'action sociale et de l'insertion, est garant de la coordination qui doit se concrétiser dans le cadre du Pacte territorial pour l'insertion.

En effet, de nombreux acteurs interviennent auprès des publics en fragilité dans leurs champs de compétence respectifs. Une meilleure articulation de ces interventions et plus globalement des politiques menées par chacun est un gage de réussite.

De même, de nombreuses structures de l'économie sociale et solidaire interviennent dans le champ des politiques publiques. Certaines d'entre elles rencontrent des difficultés économiques, organisationnelles.

Par ailleurs, l'exigence de professionnalisation dans des domaines tels que la fonction employeur, la gestion administrative et financière, le champ technique, l'aspect commercial et bien sur l'encadrement et l'accompagnement insertion pose la question de leur structuration et de leur dimension.

Des évolutions et mutations sont indispensables pour garantir cette professionnalisation et la pérennité de ces partenaires indispensables aux collectivités et institutions dans un contexte de raréfaction des fonds publics.

### **Objectifs stratégiques et moyens mobilisés**

Il s'agit de renforcer et développer l'animation et la coordination des politiques publiques en lien avec l'insertion professionnelle pour optimiser les interventions de chacun pour favoriser l'insertion professionnelle des publics en insertion.

Il est également nécessaire d'accompagner les structures d'insertion dans leurs évolutions pour une plus grande professionnalisation. Ces structures doivent être en mesure de repenser leurs modes d'intervention et de renouveler leur offre de service pour répondre aux besoins des publics d'aujourd'hui et de demain.

En dehors de ces actions, le Département mobilisera également ses équipes intervenants dans le champ de l'insertion mais également dans tous les domaines concernés par les orientations du PTI (déplacements, garde d'enfant, action sociale...)

### **Types d'opérations prévues /critères de sélection**

Coordination/animation du partenariat territorial dans le cadre du PTI pour la mise en œuvre des orientations retenues par les partenaires.

Actions d'accompagnement des structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS) dans leurs mutations pour une plus grande professionnalisation

### **Aire géographique concernée**

Département